

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre 23025
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	

Séance du : 20 Septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 14 09 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Yannick CHARRIER	Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD
Jean-Luc GARREAU	Francis CARCAUD		
ABSENTS EXCUSÉS			
Emmanuelle MENARD	Marie-Christine GARON	Thérèse-Marie MERCERON	Stéphanie FILLON
Anita BRIFFE	Josiane BOISSONNOT	Alain MIGEON	
POUVOIRS			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ROBIN.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Analyse des Besoins Sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le C.C.A.S./C.I.A.S. « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées ».

A ce titre, il réalise une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de l'ensemble de la population résidant sur son territoire.

En conséquence, par délibération n°22029, en date du 14 décembre 2022, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bressuire a validé la constitution d'un groupement de commande avec les C.C.A.S. de Mauléon, Moncoutant-sur-sèvre, Nueil-les-Aubiers, Thouars et le C.I.A.S. de Thouars pour recruter le prestataire qui réalisera les Analyses de Besoins Sociaux de chaque structure. A ce titre, l'ensemble des membres du groupement a désigné le C.C.A.S. de Mauléon comme coordonnateur du groupement d'achat.

Dans le cadre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COFIL) a été créé afin de suivre la procédure. Ce dernier est composé de représentants de l'ensemble des C.C.A.S./C.I.A.S. adhérents au groupement.

Pour donner suite à ces différentes rencontres, l'ensemble des structures se sont accordées à faire un large zoom sur des thématiques à l'échelle du Nord du Département. Les principales thématiques qui devront être analysées se déclinent autour de 3 thèmes principaux :

- La Famille : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- Le vieillissement et la dépendance.

Ces thématiques devront être abordées à travers les problématiques suivantes :

- La santé (accès aux soins, le coût, éloignement géographique, prise en charge des publics troubles psychiatriques...);
- Le logement (précarité énergétique, adéquation offre/demande, le coût, accession à la propriété...);
- L'accessibilité des services/accès au droit - fracture numérique (adéquation offre/ demande, coût, horaires...);
- La mobilité (formation, emploi, accès aux soins...);
- L'isolement, solidarité, précarité ;
- La prévention.

Le 19 mai 2023, le dossier de consultation a été publié sur la plateforme Médialex et le BOAMP. La réception des offres ayant été arrêtée le vendredi 9 juin à 12h, onze offres ont été reçues. Ces dernières ont été adressées à l'ensemble des membres du groupement le vendredi 16 juin 2023 accompagnées d'un projet de grille d'analyse établi selon les critères de sélection définis dans le règlement de consultation.

Au vu du contenu des mémoires techniques de chaque candidat, des échanges et des demandes d'informations complémentaires, le COPIL, réuni le 20 juin dernier, à l'unanimité des membres, propose de retenir le Centre d'Etudes et d'Action Sociale (85000 La Roche-sur-Yon).

Pour le C.C.A.S. de Bressuire, le montant de la prestation se décompose comme suit :

- Marché de base : 11 567.50 H.T.
- Prestations supplémentaires éventuelles :
 - Une thématique approfondie : 1 820,00 € H.T.
 - Deux thématiques approfondies : 3 640,00 € H.T.

Cette démarche pourra éventuellement bénéficier d'un financement au titre du programme LEADER du Bocage Bressuirais. A cet effet, il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 80% du coût H.T. de l'étude.

✂

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** le prestataire Centre d'Études et d'Action Sociale (La Roche-sur-Yon) selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** une subvention à hauteur de 80 % de la dépense H.T. dans le cadre du dispositif LEADER accompagné au titre du Plan Stratégique Régional Nouvelle-Aquitaine FEADER 2023-2027.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

 Pascale FERCHAUD

Le secrétaire de séance,

 Alain ROBIN

